

Synthèse de l'atelier

Comment créer de la valeur autrement dans un monde en transition

Participaient à cet atelier :

- Romain FERRARI, Direction Générale de l'entreprise Serge Ferrari et de Fondation 2019, fondation de recherche sur la transcription économique des aspects environnementaux ;
- Frédéric GRANOTTIER, Directeur de Lucibel, une start-up qui conçoit, fabrique et commercialise des ampoules LED;
- Anne-Marie FRUTEAU DE LACLOS, Coordinatrice du pôle Entreprises de la Direction régionale de l'ADEME en PACA ;
- Emmanuelle CHAMPAUD, Fondatrice de Stat&Go, agence conseil en communication stratégique et management du changement.

Cet atelier était animé par Gwenaël KERVAJAN, Administrateur de l'Institut Inspire.

Gwenaël KERVAJAN introduit la table ronde et demande à Anne-Marie Fruteau de Laclos d'explicitier la notion d'économie de fonctionnalité et de dresser le cadre institutionnel actuel.

Anne-Marie FRUTEAU DE LACLOS explique que l'économie de fonctionnalité traduit le passage de la vente d'un bien à la vente d'un usage. Pour l'utilisateur, la valeur de la transaction réside non plus dans la propriété, mais dans l'usage. Il s'agit donc de créer la valeur d'usage la plus importante possible, le plus longtemps possible, tout en consommant le moins de ressources possible. Ce concept décorrèle la croissance économique de ses impacts environnementaux. À l'issue du Grenelle de l'environnement, le Ministre de l'Environnement a demandé qu'un groupe de travail examine comment promouvoir cette économie de la fonctionnalité. Les conclusions de ce rapport publié en 2008 sont les suivantes :

- faible nombre de démarches de mise en œuvre ;
- nécessité d'une modélisation préalable sur l'ensemble d'un secteur avant la mise en œuvre ;
- nécessité, pour obtenir de réels bénéfices environnementaux, d'associer l'éco-conception à cette démarche et de maîtriser le cycle de vie des produits dont la vente de l'usage est envisagée ;
- importance d'identifier les freins liés à l'extension de la responsabilité, aux modifications des stratégies liées à ce changement de modèle économique et à la psychologie de l'utilisateur.

Ce rapport a donné lieu à des travaux de recherche fondamentale sur la modélisation de la massification d'une économie de la fonctionnalité sur un secteur et sur les freins psychologiques inhérents à ce modèle. En parallèle, les travaux en éco-conception se sont développés. Au niveau local, le Conseil régional a initié un groupe de travail animé par Inspire dont l'objectif est de fournir des outils pour accompagner les entreprises dans la découverte de ce nouveau modèle. Un dispositif financier pour soutenir ces initiatives est également prévu.

Emmanuelle CHAMPAUD présente la *start-up* qu'elle espère créer prochainement et dont l'objet est de mettre à la disposition des étudiants pendant l'année scolaire des véhicules électriques à des prix compétitifs. Une partie du coût serait financé par des annonceurs et, durant l'été, ces véhicules seraient proposés à des touristes.

Frédéric GRANOTTIER présente Lucibel, entreprise spécialisée dans l'éclairage LED. Compte tenu de sa durée de vie, l'éclairage LED n'est plus un consommable, mais un investissement et Lucibel a inventé un nouveau métier : opérateur en éclairage. Les produits ne sont plus vendus mais loués aux clients, avec des services associés comme le pilotage intelligent de l'éclairage qui représente une autre source d'économie pour les clients. Il est envisageable dans un proche avenir de facturer non plus un forfait mensuel aux clients, mais l'heure d'éclairage, ce qui est encore plus vertueux.

Romain FERRARI détaille les résultats d'une étude comparative entre une prestation logistique de stockage en économie de fonctionnalité et son équivalent en économie matérielle

Questions/réponses

Un intervenant demande à Frédéric Granottier d'expliquer comment son modèle intègre la réutilisation, le réemploi et le recyclage.

Frédéric GRANOTTIER répond qu'un luminaire LED de bonne qualité fonctionne 50 000 heures, soit 8 ans 24 heures/24. Ces luminaires LED sont recyclables à 99 %, mais, contrairement aux ampoules à basse consommation, la filière n'est pas encore structurée.

Selon un intervenant, l'économie de fonctionnalité suppose une remise en question de l'obsolescence programmée et impose donc une résistance des produits et donc une politique ambitieuse en matière de RSE.

Frédéric GRANOTTIER rappelle que, dans les années 50, les trois leaders du secteur ont été condamnés pour s'être entendus sur la fragilisation du filament des ampoules à incandescence. Cette attitude des *leaders* de l'éclairage subsiste en matière de LED et des sociétés comme Lucibel doivent la dénoncer avec l'aide des consommateurs.

Anne-Marie FRUTEAU DE LACLOS souligne que l'une des vertus majeures de l'économie de fonctionnalité est l'extension de la responsabilité, laquelle est incompatible avec la programmation de l'obsolescence par les fournisseurs de produits. Par ailleurs, elle précise que le retour à la fonction d'usage se traduit non pas par « une » économie de fonctionnalité mais « des » économies de fonctionnalité : intensification de l'usage du bien et augmentation de la valeur ajoutée de l'usage par l'accès à des biens plus performants et plus séduisants. Revenant sur le modèle de la société Lucibel, elle y voit un moyen de diffusion de technologies performantes, économes, sobres ainsi que de bonnes pratiques. Quant à l'exemple présenté par Romain Ferrari, elle souligne l'introduction de l'enjeu environnemental en amont du service.

Un intervenant demande à Romain Ferrari si les entrepôts qu'il vend sont déplaçables.

Romain FERRARI explique qu'une solution matérielle privilégiant les grandes hauteurs nécessite des fondations. Pour les solutions qu'il diffuse, un goudronnage est suffisant.

Les rendez-vous
8^{ème} édition **de la RSE**
& de ses **innovations**

14 FÉVRIER
2013 9H-18H
PARC CHANOT
MARSEILLE

Gwenaël KERVAJAN interroge les participants sur l'impact de l'économie de fonctionnalité sur la pérennité économique des entreprises.

Frédéric GRANOTTIER souligne que l'économie de fonctionnalité permet en général de réaliser des économies. Il s'agit donc d'un modèle adapté à la crise.

Un intervenant doute que l'économie de fonctionnalité permette d'augmenter la durée de vie des produits car les usagers, qui n'en sont plus propriétaires, en prendront moins soin. Il évoque la durée de vie des véhicules de location.

Romain FERRARI convient qu'il s'agit d'une difficulté qui peut être contournée en facturant au client une intensité d'usage.

Anne-Marie FRUTEAU DE LACLOS confirme que le risque existe et pose la question du niveau d'ingérence acceptable par le client dans l'utilisation du bien.

Emmanuelle CHAMPAUD évoque les travaux de la FING, Fondation Internet Nouvelle Génération, qui mettent en évidence que, en matière de commentaires et d'évaluations sur Internet, l'autorégulation fonctionne assez bien.

Un intervenant interroge les participants sur la remise en question du PIB comme indicateur de la bonne santé de l'économie.

Un intervenant interroge les participants sur les bénéfices de l'économie de fonctionnalité dans le champ social.

Romain FERRARI répond que l'économie de fonctionnalités suppose des équipes présentes sur le territoire et des qualifications plus diverses que dans l'économie matérielle.

Frédéric GRANOTTIER confirme que l'économie de fonctionnalité est une économie de service, la ressource humaine est donc essentielle. Par ailleurs, l'économie de fonctionnalité répond aux souhaits des acteurs de donner du sens à leur action, son impact social est donc positif.